

6. *Avions de détection lointaine et de contrôle (AWAC).* Des avions de détection lointaine et de contrôle, compris dans la flotte actuelle de l'USAF, ont été désignés pour être mis à la disposition du Commandant en chef de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, en cas d'urgence. Le QG USAF et le QGDN coordonneront l'affectation de militaires canadiens à l'équipage des appareils AWAC mobilisés par les États-Unis, compte tenu des impératifs nationaux des États-Unis, des engagements à respecter à l'égard du NORAD et de la capacité d'instruction de l'USAF.

7. *Radars de surveillance côtière.* La capacité du réseau de radars OTH-B d'assurer la surveillance aérospatiale des côtes du Canada et des États-Unis, aux fins des missions de détection, de poursuite, d'identification qui sous-tendent les interventions tactiques, sera déterminée conjointement par le Canada et les États-Unis, en consultation avec le CINCNORAD. Le plus tôt possible après que les parties auront convenu que le réseau de radars OTH-B a fait l'objet d'essais opérationnels suffisants, il s'agira de déterminer s'il y a lieu de déployer, en tout ou en partie, des LRR et moyens de communications supplémentaires sur les côtes est et ouest du Canada et de l'enclave de l'Alaska.

8. *Centres d'opérations avancées/Bases opérationnelles dispersées (FOL/DOB).* Il incombera aux parties intéressées d'apporter aux postes auxiliaires situés dans le Nord, les améliorations minimales jugées essentielles, afin de permettre aux chasseurs et aux appareils AWAC d'accomplir leurs missions. L'emplacement de ces postes sera déterminé conformément aux plans opérationnels approuvés (NORAD), afin de profiter au maximum de la portée accrue du système modernisé d'alerte. Les améliorations minimales jugées essentielles visent notamment l'infrastructure, à savoir: les hangars d'alerte, les entrepôts de produits pétroliers, entrepôts de missiles et de munitions, et englobent d'autres rénovations à apporter aux aérodromes. Le Canada s'acquittera des tâches ayant trait à la conception, la construction, l'adjudication des marchés et à la gestion de ces projets d'amélioration. Si l'on en croit l'échéancier arrêté, les étapes de la définition des besoins et de l'approbation des affectations de crédits devraient être terminées en décembre 1985. L'élaboration des plans commencera en 1986 et la construction, en 1988. Chaque pays doit fournir les troupes de déploiement et de soutien technique des appareils compris dans sa flotte.

9. *Interopérabilité et raccordement.* Devant la nécessité d'assurer le raccordement et l'interopérabilité de l'ensemble des systèmes visés par le programme global de modernisation des moyens de défense aérienne de l'Amérique du Nord, il faut établir les besoins et assurer la disponibilité des ressources nécessaires, en matière de télécommunications. Ainsi:

a. la mise en place des systèmes visés par le programme de modernisation des moyens de défense aérienne de l'Amérique du Nord entraîne la nécessité d'assurer l'interopérabilité et le raccordement des composantes de ces systèmes, notamment la nécessité:

- (1) de relier le système de radar OTH-B aux centres régionaux de contrôle des opérations (CRCO);
- (2) d'assurer la correspondance des données transmises entre les CRCO et les appareils AWAC;